

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Haguenau - Wissembourg

VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 26 Mars 2024

Sous la Présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire

Conseillers élus : 27 en fonction : 27 présents : 20 pouvoirs : 07 absents sans pouvoir : 0

7. Présentation et adoption des budgets primitifs 2024.

Madame le Maire expose :

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024 :
Note de présentation brève et synthétique retraçant
les informations financières essentielles**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7.466.400 €** par rapport à une prévision 2023 de 7.177.250 € et une réalisation de 6.533.275,90 €

Les charges à caractère général

Les prévisions budgétaires relatives aux coûts des énergies et chauffage sont légèrement inférieures aux prévisions 2023. Une marge de 15 % avait en effet été prévue l'an passé, les tarifs gaz applicables à compter du deuxième semestre 2023 n'étant pas encore connus au stade du budget primitif.

Les prévisions 2024 du compte 60613 tiennent compte des tarifs du nouveau contrat de fourniture de gaz naturel conclu pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2025. 13 bâtiments sont concernés, avec un prix fixe de 66,93€/Mwh. (Pour rappel, le tarif en vigueur jusqu'au 30/06/2023 était de 19,45€/Mwh). Au niveau de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, le tarif facturé au budget principal s'élève à 0,05 €/Kwh depuis le 01/10/2023, pour les 6 bâtiments publics concernés.

Ainsi, si la prévision 2024 relative aux frais de chauffage s'avère inférieure à la prévision N-1, les dépenses constatées en fin d'exercice seront inévitablement supérieures au réalisé 2023.

Les contrats d'électricité des sites Hôtel de Ville, bornes marchés, piscine, Moulin 9 et stade sont indexés sur les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024.

Les prévisions tiennent compte des révisions de prix des différents contrats en cours d'exécution (maintenance et entretien des bâtiments, véhicules, logiciels, assurance, ...) et de l'inflation sur les achats réalisés par la Ville (matières premières, fournitures, produits...).

Les travaux prévus dans les immeubles Bureau Central et 8 place de l'Hôtel de Ville nécessitent l'inscription d'enveloppes supplémentaires respectives de 56.800 € et 13.300 € sur la ligne des charges de copropriété.

Au compte 615231, 50.000 € sont prévus pour des travaux d'entretien et réparation de la voirie. 9.000 € sont destinés à l'entretien des accotements (fauchage, élagage, broyage...).

Les dépenses prévisionnelles comptabilisées au chapitre 011 sont ainsi estimées à **2.673.550 €**, contre 2.534.700 € en 2023 (soit une hausse de 5,5 %).

La ventilation de ces crédits par articles est détaillée ci-après :

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget 2023	Proposition nouvelle
011	Charges à caractère général	2 534 700.00	2 673 550.00
60611	Eau et assainissement	120 800.00	125 100.00
60612	Énergie - Électricité	404 300.00	398 900.00
60613	Chauffage urbain	447 800.00	406 300.00
60621	Combustibles	21 300.00	21 000.00
60622	Carburants	27 900.00	26 400.00
60623	Alimentation	12 200.00	15 150.00
60624	Produits de traitement	11 000.00	14 500.00
60628	Autres fournitures non stockées	156 800.00	165 700.00
60631	Fournitures d'entretien	9 850.00	11 900.00
60632	Fournitures de petit équipement	23 250.00	21 700.00
60633	Fournitures de voirie	3 700.00	5 700.00
60636	Vêtements de travail	15 700.00	20 700.00
6064	Fournitures administratives	28 500.00	22 100.00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques)	800.00	1 000.00
6067	Fournitures scolaires	9 600.00	9 600.00
6068	Autres matières et fournitures	0.00	0.00
611	Contrats de prestations de services	61 000.00	51 200.00
6132	Locations immobilières	10 800.00	10 200.00
61351	Locations mobilières – matériel roulant	39 900.00	47 100.00
61358	Locations mobilières – autres	29 900.00	34 600.00
614	Charges locatives et de copropriété	35 000.00	92 200.00
61521	Terrains	11 300.00	14 900.00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	88 200.00	82 000.00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	18 100.00	12 700.00
615231	Entretien et réparations voiries	36 000.00	59 000.00
615232	Entretien et réparations réseaux	35 500.00	49 500.00
61524	Bois et forêts	2 200.00	5 500.00
61551	Matériel roulant	49 200.00	71 000.00
61558	Autres biens mobiliers	20 400.00	30 200.00
6156	Maintenance	93 750.00	111 750.00
6161	Assurance multirisques	37 100.00	37 100.00
6168	Autres primes d'assurance	10 000.00	11 000.00
617	Etudes et recherches	0.00	1 500.00
6182	Documentation générale et technique	3 600.00	3 800.00
6184	Versements à des organismes de formation	11 000.00	16 000.00
6188	Autres frais divers	194 800.00	200 800.00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000.00	1 000.00
62268	Autres honoraires, conseils	20 700.00	31 500.00
6228	Divers	19 900.00	19 950.00
6231	Annonces et insertions	5 700.00	20 800.00

6232	Fêtes et cérémonies	50 450.00	55 550.00
6234	Réceptions	14 600.00	19 500.00
6236	Catalogues et imprimés	31 800.00	18 300.00
6238	Divers	5 800.00	4 200.00
6241	Transports de biens	18 500.00	17 000.00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	0.00	3 500.00
6247	Transports collectifs du personnel	3 300.00	0.00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 750.00	5 250.00
6261	Frais d'affranchissement	17 500.00	12 600.00
6262	Frais de télécommunications	42 300.00	38 950.00
627	Services bancaires et assimilés	5 600.00	5 300.00
6281	Concours divers (cotisations...)	13 800.00	15 000.00
6282	Frais de gardiennage (forêts et bois communaux ...)	5 000.00	5 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	104 750.00	104 550.00
6288	Autres services extérieurs	1 500.00	1 000.00
63512	Taxes foncières	70 000.00	69 000.00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	17 500.00	17 800.00

En complément, Mme le Maire apporte quelques précisions sur l'évolution budgétaire de certaines charges à caractère général :

- article 614 – Charges de copropriété : crédits liés aux travaux dans les immeubles du Bureau Central (travaux de ravalement de façades et de rénovation intérieurs) et de l'immeuble SCI Le Centre Place de l'Hôtel de Ville, qui passent ainsi de 35.000 € en 2023 à 92.200 €.
- article 615232 – Entretien et réparations réseaux qui passe de 35.500 € à 49.500 € et concerne majoritairement l'éclairage public, avec une augmentation en raison de nombreux sinistres. Les fonds seront récupérés auprès des auteurs ou des assurances, mais des devis sont en cours pour des remplacements.
- article 61551 – Matériel roulant : augmentation du crédit en raison d'une panne conséquente sur le tractopelle.
- article 6156 – Maintenance : augmentation liée à de lourds travaux au niveau de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville.

Les charges de personnel

Le chapitre globalisé 012 passe d'une prévision de 3.303.300 € en 2023 à **3.571.300 €**, soit une progression de + 8,1 %.

L'évolution 2024 est liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), aux revalorisations du SMIC et de cotisations, à l'attribution de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des grilles indiciaires, à la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle, ainsi qu'aux évolutions de carrière et mouvements suivants :

- 3 départs à la retraite (3 personnels technique)
- 3 recrutements (personnels administratifs, dont 2 arrivés au 08/01/2024)
- 2 stagiairisations (personnels technique)
- Prolongation de 3 mois d'un contrat d'adjoint administratif au Service RH
- Prise en compte des besoins en saisonniers affectés au golf sur pistes
- Prise en compte des besoins en saisonniers affectés à la piscine
- Prise en compte des besoins en saisonniers affectés aux services techniques
- Reconduction du contrat de l'archiviste du CDG 67 avec 12 interventions annuelles

Les charges de gestion courantes

Le chapitre 65 recense les contributions aux organismes intercommunaux mais également les subventions versées aux associations (directes ou avantages en nature) et les indemnités des élus.

Ce poste est estimé à **736.550 €** en 2024, contre 723.650 € en 2023, soit une hausse prévisionnelle de + 1,8 %.

Les montants des principales contributions se déclinent comme suit :

- 162.910 € subventions de fonctionnement aux associations, dont 140.000 € au titre de la valorisation des avantages en nature (166 500 € en 2023)
- 144.150 € indemnités élus et frais de mission/formation (141.150 € en 2023)
- 125.000 € contribution au SIS (136.000 € en 2023)
- 120.000 € contribution au SIVU du Massif du Wintersberg (110.000 € en 2023)
- 60.200 € subvention au CCAS (50.200 € en 2023)
- 45.000 € contribution pluviale budget assainissement SDEA (montant HT, soit 49.500 € TTC)
- 19.800 € chantiers d'insertion APOIN (18.700 € en 2023)
- 18.200 € contribution PNRVN – Mission de conservation du Musée (18.100 € en 2023)
- 14.000 € contribution ATIP – Mission Application du Droit des Sols
- 11.100 € contribution PNRVN – Adhésion/fonctionnement (10.800 € en 2023).

Le tableau récapitulatif détaillant la répartition des crédits de subvention d'investissement et de fonctionnement par bénéficiaires fait l'objet d'une annexe transmise à l'appui du budget primitif.

Le budget global des subventions représente un montant de 257.100 € (7.500 € au titre des investissements et 255.600 € pour du fonctionnement) reports compris, soit une hausse de + 3,46 % par rapport à l'exercice 2023.

Les charges financières

Le chapitre 66 est crédité à hauteur de **80.000 €**, contre 61.500 € en 2023.

Le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 65.000 € en 2024 (42.300 € l'an passé).

Une réserve de 15.000 € est également prévue au titre des frais liés au contrat de ligne de trésorerie et escomptes bancaires.

Les charges exceptionnelles

Un crédit de **15.000 €** est proposé au chapitre 67, pour des annulations de titres (32 900 € l'an passé).

Mme le Maire précise que le crédit 2023 était plus élevé, en raison de la connaissance au stade budgétaire d'une annulation à réaliser (DGF – montant perçu erroné).

La prévision au titre des charges d'amortissements s'établit à **390.000 €** (260.000 € en 2023).

Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement des biens et matériels concernés. Elle contribue à l'autofinancement direct des investissements. Pour mémoire, seuls les biens renouvelables et les subventions d'investissement accordées par la Ville font l'objet d'un amortissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **7.466.400 €** par rapport à une prévision 2023 de 7.177.250€ et un réalisé de 7.963.766,62 €.

Les produits des services et du domaine

Les recettes du chapitre 70 sont estimées à **1.118.000 €** par rapport à 1.137.700 € en 2023.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- le produit des entrées piscine et locations de bassins : 523.000 € (511.000 € prévus en 2023)
- les coupes de bois et menus produits forestiers : 75.900 € (80.700 € en 2023) liés à l'EPC 2024 adopté
- les produits liés au stationnement payant : 43.000 € (40.000 € en 2023)
- la location de la chasse pour 25.000 € (27.000 € en 2023)
- les recettes des spectacles du Moulin 9 : 38.000 € (22.000 € en 2023)
- les recettes du golf sur pistes : 14.000 € (idem 2023)
- les concessions du cimetière : 8.000 € (idem 2023)
- les droits de place des manifestations touristiques : 9.900 € (10.000 € en 2023)
- les recettes du Musée : 5.100 € (5.900 € en 2023) et Point Lecture : 800 € (idem 2023)

ainsi que diverses récupérations de charges estimées comme suit :

- 140.000 € représentant la contrepartie des avantages en nature (idem 2023) pour la mise à disposition de bâtiments aux associations
- 32.000 € de récupération de frais spectacles Mômes en Scène (idem 2023)
- 42.000 € de frais personnel mis à disposition de la CCPN (52.700 € en 2023)
- 38.400 € frais personnel mis à disposition du CCAS (21.600 € en 2023)
- 24.000 € taxe foncière du casino (10.000 € en 2023)

Les impôts et taxes

Pour 2024, ce chapitre est évalué à **1.309.000 €** (1.201.000 € en 2023), dont :

- 784.000 € d'attribution de compensation en provenance de l'EPCI (idem 2023)
- 175.000 € de dotation de solidarité communautaire (177.000 € en 2023)
- 350.000 € de produit des jeux du casino - part reversement (240.000 € en 2023)

La fiscalité locale

Au stade du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé d'étudier les pistes de réévaluation des taux d'imposition.

Ce chapitre est évalué comme suit :

- 1.847.000 € relatifs au produit des taxes directes locales (1.825.000 € en 2023).
Ce montant correspond au produit attendu à taux constant, calculé sur les bases 2023, corrigées par l'application d'un coefficient de revalorisation de 3,9 %.
L'augmentation unifiée des taux de 4 % permettra de dégager une recette complémentaire de 70 000 € environ.

- 550.000 € de produit des jeux du casino – part prélèvement communal (565.800 € en 2023)
- 100.000 € de taxe sur la consommation finale d'électricité (92 000 € en 2023)
→ 8% perçus par la commune sur les factures d'électricité des abonnés (taxe nationale)
- 90.000 € de taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (120 000 € en 2023)
→ en baisse compte-tenu de la baisse constatée des transactions immobilières
- 65.000 € au titre des jeux de cercle en ligne (60.000 € en 2023).

Ainsi, la prévision totale au titre de la fiscalité locale s'établit à **2.652.000 €** en cas de maintien des taux, auxquels se rajoutent les 70.000 € dans le cadre de la **réévaluation des taux d'impositions locales de + 4%, soit 2.722.000 €** (2.673.800 € en 2023).

Les dotations et subventions

Les recettes attendues au chapitre 74 s'élèvent à **784.400 €**, contre 805.400 € en 2023, dont notamment :

- 311.000 € de dotations de l'état dont 230.000 € de dotation de solidarité rurale (DSR), 1.000€ de dotation de nationale de péréquation (DNP) et 80.000 € dotation forfaitaire (DF) (340.000 € en 2023)
- 242.000 € d'allocations compensatrices de l'Etat au titre d'exonérations de taxe foncière
→ prévision identique à 2023, sachant qu'entretiens un montant de 252.000 € a été notifié par les services de l'Etat.
- 85.000 € de reversements du casino au titre de la DSP (100.000 € en 2023)
- 68.000 € de reversements de fonds de la Régie Intercommunale d'Electricité (70.000 € en 2023)
→ participation qui revient aux communes propriétaires de l'établissement
- 23.400 € de subvention du Conseil Départemental pour la saison culturelle
- 17.000 € au titre de la dotation biodiversité
- 15.000 € de FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments, voiries et réseaux
- 15.000 € de dotation de l'Etat pour le fonctionnement de la station passeports/CNI (14.000 € en 2023)

Les autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 est estimé à **391.500 €**, dont 202.300 € au titre des revenus des immeubles (252.500 € en 2023). Il est précisé qu'à compter de l'exercice 2024, la prévision relative aux facturations de charges locatives est transférée du chapitre 70 vers le chapitre 75, à la demande du comptable public (31.000 € pour 2024).

Les prévisions budgétaires 2024 tiennent compte des loyers du casino, à nouveau exigibles à compter du 1^{er} novembre 2023 (82.900 € annuels jusqu'au terme de la convention en 2033, sachant que le loyer initial de 90.000 € avait été modifié par avenant suite au COVID afin d'apporter un soutien à l'établissement).

La redevance Celtic au titre de la vente de l'eau est également intégrée dans ce chapitre (50 000 € prévus en 2024/ 45 000 € en 2023).

Le résultat de la section de fonctionnement 2023 permet de contribuer au financement du programme d'investissement à hauteur de 360.400,00 € (1068).
Un virement complémentaire à la section d'investissement n'est pas envisageable au stade du budget primitif (023).

LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités définies lors du débat d'orientations budgétaires 2024.

Le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit **2.291.700 € de dépenses nouvelles** (2.683.250 € en 2023), auxquelles il convient de rajouter les reports de l'exercice précédent.

Dépenses et recettes reportées de l'exercice 2023

Les dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2023 non mandatées s'élèvent à **792.300€**, soit 23,3 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2023 (3.391.150 €).

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées par des recettes notifiées mais non encaissées à la clôture de l'exercice écoulé pour un montant de **431.900 €**.

L'excédent de la section d'investissement reporté s'élève à **102.392,66 €**. La somme est réinscrite en recettes du budget 2024.

Le programme d'investissement (crédits nouveaux) porte sur **1.830.700 € de dépenses d'équipement** et **431.000 €** au titre d'opérations financières liées majoritairement au **remboursement du capital des emprunts**. S'y ajoutent **30.000 €** au titre d'une **opération pour le compte de tiers**.

Les principales opérations envisagées sont listées ci-après :

Investissements en matière d'aménagement des espaces publics

- Aménagement d'un Pumptrack (études et travaux) **pour la Jeunesse** 240.000 €
- Aménagement des abords du pôle santé 217.000 €
→ **pour l'ensemble de la population, la préservation et le maintien d'une offre de santé de valeur sur la commune**
- Aménagement du site de la Ginguette du Herrenberg 130.000 €
→ **pour contribuer à la qualité de vie sur la commune**
- Aménagement des abords de l'Hôtel-Restaurant Muller 70.000 €
→ **pour permettre le stationnement et le déplacement sécurisé des piétons**
- Aménagement de l'entrée nord de la Ville – secteur Source de la Liese 42.000 €
→ **pour la mise en valeur de la première richesse de la commune**
- Etude aménagement itinéraires cyclables 10.000 €
→ **pour faciliter la vie des cyclistes et travailler sur la mobilité douce, en lien avec le schéma de pistes cyclables actuellement travaillé en intercommunalité**
- Rénovation Monument aux Morts (**70 ans en 2025**) 6.000 €
- Aménagement liaison piétonne complexe sportif/piscine 5.000 €
→ **pour la sécurisation de l'accès à l'école à pied, mobilité douce pour les enfants et, plus globalement les habitants de la commune**

Investissements en matière de remise à niveau des voiries communales

- Aménagement place de retournement chemin des Pierres 160.000 €
→ **pour une bonne desserte par les secours et le service de ramassage des ordures ménagères**
- Entretien de la voirie communale (enveloppe annuelle) 45.000 €

- Aménagement Route de France 40.000 €
- Entretien des chemins ruraux (enveloppe annuelle) 15.000 €
- Aménagement trottoir Rue des Acacias 15.000 €
- Aménagement Faubourg des Pierres 13.000 €
→ **étude et travaux pour lutter contre les coulées d'eau boueuses et ravinements**
- Aménagement Route de Jaegerthal 10.000 €
→ **pour sécuriser le stationnement et la circulation**
- Aménagement Rue des Vergers 7.000 €

Modernisation des services et moyens communaux

- Extension réseau de vidéoprotection 53.000 €
→ **pour la sécurité des habitants**
- Acquisition d'un véhicule électrique pour le service technique 30.000 €
→ **en remplacement d'un véhicule, avec la volonté d'avoir un véhicule « propre »**
- Dispositif d'alerte à la population 23.000 €
- Renouvellement de matériel informatique et renforcement cybersécurité 20.000 €
- Acquisition de matériel pour les services techniques 19.700 €
→ **pour permettre aux services d'agir dans l'intérêt des concitoyens**
- Aménagement marché de Noël et éclairages 15.000 €
→ **dans le cadre de la qualité de vie de la commune et de son attractivité**
- Refonte du site internet 12.000 €
- Numérisation des registres d'état-civil (2^{ème} tranche) 8.000 €
- Acquisition de matériel pour la piscine 6.100 €
- Installation et raccordement borne tactile gare (espace Gare – entrée de ville) 2.000 €

Mme le Maire précise qu'une borne tactile a été implantée sur la Place du Bureau Central pour la diffusion d'informations de la Communauté de Communes, ainsi que de la commune. La seconde borne sera installée une fois les travaux d'aménagement des abords de la gare achevés.

Entretien du patrimoine immobilier

- Rénovation de logements communaux 50 000 €
- Etude/diagnostic structure et économie d'énergie bâtiments ancien Dojo, gymnase du Montrouge, Groupe Scolaire et maternelle Montrouge 42.000 €
- Rénovation toitures Hôtel de Ville, Musée et Moulin 9 39.000 €
- Rénovation église protestante (sablière/escalier principal) 36.000 €
- Rénovation pistes saut en longueur 33.000 €
- Aménagement locaux bâtiment Hôtel de Ville 31.000 €
- Restauration Château de la Wasenbourg (fonds de réserve pour fouilles) 30.000 €
- Etude transformation bâtiment Petit Pont 30.000 €
→ **dans l'objectif de disposer d'une bibliothèque digne de ce nom, et d'un espace de rencontre intergénérationnel en plein cœur de ville**
- Rénovation pistes golf et petit bassin 28.500 €
- Gros entretien de la piscine et optimisation installations 28.300 €
→ **dans l'objectif de réaliser des économies d'énergies**
- Rénovation ateliers municipaux (*) 24.000 €
- Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite 20.000 €
- Etude végétalisation Groupe Scolaire Hans Haug 20.000 €
→ **passage obligé pour apporter une nouvelle esthétique et du vert à la cour et travailler sur le dossier de déraccordement des eaux pluviales**
- Rénovation climatisation Office de Tourisme 12.000 €

- Rénovation WC publics Place du Bureau Central 11.000 €
→ **pour les personnes de passage, touristes et curistes, et les habitants**
- Rénovation sacristie église catholique 10.000 €
→ **pour la mise aux normes de la porte, issue de secours**

(*) Concernant les ateliers municipaux, Mme le Maire précise que le projet n'est absolument pas abandonné, contrairement à ce qui a été insinué, mais bien en cours d'étude auprès du cabinet validé à cet effet. Pour autant il n'y a pas lieu de se précipiter et voter des crédits alors que l'étude n'est pas encore finalisée, sachant qu'elle sera présentée au Conseil Municipal en temps et en heure.

Programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable

- Poursuite programme de rénovation de l'éclairage public 55.000 €
→ **remplacement d'ampoules via un objectif fort et un investissement lourd dans le cadre d'un programme pluriannuel pour faire des économies d'énergie et disposer d'un éclairage harmonieux et sûr pour la population dans le centre-ville et dans les quartiers**
- Amélioration chauffage et centrale d'air Moulin 9 60.000 €
- Raccordement club house tennis au réseau de chaleur 8.000 €
- Préservation arbres remarquables et la plantation de haies 7.000 €
→ **décision prise le 29 Janvier 2024 pour un engagement dans la trame verte et bleue aux côtés du Parc Régional des Vosges du Nord**

Aides aux particuliers et associations

- Aides aux associations 7.500 €

La répartition détaillée des crédits au sein des différents programmes se présente comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats et autre opérations financières	1.000 €	431.000 €	432.000 €	- €	2.614.300 €	2.614.300 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immo.	- €	20.000 €	20.000 €	12.500 €	- €	12.500 €
103	Administration générale	Travaux et matériels	1.200 €	- €	1.200 €	- €	- €	- €
104	Enfance et jeunesse	Aménagements aire de jeux – Pumptrack	3.700 €	240.000 €	243.700 €	- €	- €	- €
105	Patrimoine immobilier	Gros travaux d'entretien et amélioration du patrimoine immobilier	82.400 €	202.500 €	284.900 €	- €	- €	- €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	92.800 €	63.800 €	156.600 €	23.200 €	- €	23.200 €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	40.400 €	39.200 €	79.600 €	- €	- €	- €
108	Action sociale	Crèche / Halte-garderie – Autres actions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels - bâtiments et équipements sportifs	23.600 €	126.900 €	150.500 €	- €	7.400 €	7.400 €
111	Edifices cultuels et cimetière	Travaux d'entretien édifices cultuels et cimetière	19.400 €	50.000 €	69.400 €	- €	- €	- €
112	Entrée Nord de la Ville	Requalification secteur source de la Liese	216.100 €	24.000 €	240.100 €	278.700 €	- €	278.700 €
113	Aménagements urbains	Secteur gare et vestiges antiques	- €	297.000 €	297.000 €	27.600 €	20.400 €	48.000 €
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	98.500 €	339.000 €	437.500 €	- €	- €	- €
115	Nouvelles technologies	Matériel informatique, site internet et NTIC	6.900 €	42.000 €	48.900 €	- €	- €	- €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	2.600 €	145.700 €	148.300 €	28.400 €	10.000 €	38.400 €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	7.700 €	141.000 €	148.700 €	- €	- €	- €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	1.500 €	7.500 €	9.000 €	- €	- €	- €
163	Développement Durable	Investissements en matière de dév. durable	194.500 €	122.100 €	316.600 €	61.500 €	- €	61.500 €
	TOTAUX		792.300 €	2.291.700 €	3.084.000 €	431.900 €	2.652.100 €	3.084.000 €

soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à :

3.084.000 €

La totalité de ces dépenses (reports + propositions nouvelles) seront financées comme suit :

- **434.000,00 €** de subventions et participations, soit **14,1 %**,
- **390.000,00 €** d'amortissements, soit **12,6 %**,
- **360.400,00 €** résultant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023, soit **11,7 %**
- **160.000,00 €** de recettes propres à la section d'investissement (FCTVA et TA) soit **5,2 %**,
- **102.392,66 €** d'excédent d'investissement 2023 reporté soit **3,3 %**,
- **23.200,00 €** de recettes liées à une opération pour compte de tiers soit **0,8%**,
- **12.500,00 €** de produits de cessions d'immobilisations soit **0,4 %**,
- **1.601.507,34 €** d'emprunt d'équilibre prévisionnel, représentant **51,9 %**.

Le montant prévisionnel de l'emprunt pourra être révisé en cas d'attribution de subventions complémentaires, en lien avec le principe de ne pas intégrer au stade budgétaire des recettes non acquises.

A titre d'information, plusieurs dossiers sont en cours d'élaboration ou d'instruction par les services compétents :

Dossiers déposés, en cours d'instruction :

- Etat / Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024, **pour l'aménagement du site de la Guinguette du Herrenberg** – Montant maximum sollicité : 150.000 € (80 % de la dépense).
- Etat / Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) 2024, **pour le programme 2024/2026 de mise en accessibilité des bâtiments publics** - Montant maximum sollicité : 66.000 € (80 % de la dépense).
- Etat / Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2024, **pour l'extension du réseau de vidéo protection** - Montant sollicité : 21 618,27 € (50 % de la dépense).

Dossiers à constituer :

- Etat (plan 5000 terrains de sport), Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace, **pour le projet de Pumptrack** - Taux d'intervention à confirmer
- Etat / Fonds Vert, pour la **poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public** - Taux d'intervention plafonné à 20% en 2024.
- DRAC, Région Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace, Fondation du Patrimoine et Fondation Bern au titre de la **restauration de la Wasenbourg** - Taux d'intervention à confirmer.
- Région Grand Est pour les **études diagnostics énergétiques des bâtiments publics et pour l'étude de mobilité cyclable** - Taux d'intervention à confirmer.

- Région Grand Est / Plan Régional de soutien des collectivités aux usages numériques, **pour l'extension du réseau de vidéo protection** - Montant sollicité : 12.970,96 € (30 % de la dépense).

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2024

6.2 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 461.300,00 € H.T. en fonctionnement
- 894.392,59 € H.T. en investissement

Outre les opérations de stocks, un crédit de 25.000,00 € H.T. est prévu pour des opportunités d'acquisition de terrains et des frais d'études/honoraires.

Le déficit d'investissement 2023 de 434.292,59 € est inscrit en dépenses d'investissement. L'ensemble des dépenses et opérations de stocks est financé par un emprunt d'équilibre prévisionnel de 459.392,59 €.

6.3 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 527.200,00 € H.T. en fonctionnement
- 499.541,88 € H.T. en investissement

Outre les opérations de stocks, les dépenses de fonctionnement concernent les intérêts de la ligne de trésorerie souscrite pour cette opération.

6.4 LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 418.900,00 € H.T. en fonctionnement
- 68.600,00 € H.T. en investissement

Les dépenses les plus significatives concernent le contrat d'exploitation de l'équipement (postes P1 – P2 et P3), la mission AMO dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation, et la dotation aux amortissements.

Au niveau des recettes, la facturation des consommations et les abonnements devraient générer quelques 313.000 €, sachant qu'un réajustement des tarifs sera encore à prévoir sur l'exercice. Un premier palier avait été effectué en 2023 pour rapprocher le prix du MWh facturé aux abonnés, afin d'assurer l'équilibre du budget.

En investissement des travaux sont prévus à hauteur de 35.000 €, avec des recettes reprenant une partie de l'excédent de fonctionnement 2023, l'excédent d'investissement 2023 et les amortissements.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 7 mars 2024,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 janvier 2024,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 19 mars 2024,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs 2023,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal au 31 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

adopte par 23 voix pour - 4 abstentions
(Mme MAECHLER – Mme MELLON – M. SOMMER – M. WAGNER)

- a) le budget principal à un montant total de 10.550.400,00 € dont 3.084.000,00 € en investissement et 7.466.400,00 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des impôts directs locaux de 1.917.000,00 € et d'un emprunt d'équilibre prévisionnel de 1.601.507,34 € ;
- b) le budget annexe lotissement GRIES équilibré en dépenses et recettes à un montant de 1.355.692,59 € ;
- c) le budget annexe lotissement FORET équilibré en dépenses et recettes à un montant de 1.026.741,88 € ;
- d) le budget annexe Chaufferie au bois équilibré en dépenses et recettes à un montant de 487.500,00 €.

**Délibération publiée, transmise au contrôle
de légalité, et certifiée exécutoire,
ce 03 Avril 2024**

Niederbronn-les-Bains, le 03 Avril 2024

**Le Maire,
Anne GUILLIER**

**Le Secrétaire de Séance :
Bruno WALD**

**Le Secrétaire Adjoint :
Alain WEISGERBER**